

PHC

Financements et Assurances

Père et Fils

☎ 01 34 67 77 31 - ✉ contact@phcfinancement.com - 🌐 www.phcfinancement.com

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son intermédiaire. Elle résume toutes les informations légales que l'intermédiaire ou sa société doivent avoir communiqué au client dès le début de la relation.

Ce document ne représente aucun engagement et reste purement informatif. Il ne constitue ni un mandat, ni une proposition d'honoraires.

Vous avez choisi de confier la mission de vous faire assister par un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

LA SOCIETE

Dénomination sociale : SAS Patrick HAVENEL CONSULTANT - Nom commercial : PHC Financements et Assurances

Adresse professionnelle : 1 Place Rivette 95420 MAGNY-EN-VEXIN - Tél : 01 34 67 77 31 - Mail : contact@phcfinancement.com

N° RCS : 443 086 269 RCS DE PONTOISE

STATUTS LEGAUX

Votre intermédiaire est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° d'immatriculation **13002648** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <http://www.orias.fr>) au titre des activités réglementaires suivantes :

[COBSP (Courtier en opération de banque et de service de paiement)]

[COA (Courtier en assurance)]

[MIOBSP (Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de banque et Services de Paiement) par le biais de la SARL PH INVEST (filiale) immatriculée à l'ORIAS sous le n°20008130, Mandataire de la SAS ESR CONSEIL ET FINANCEMENT - EMPRUNTIS

Les activités d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement et l'activité d'Intermédiaire d'Assurance étant contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) :

- 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 / <http://www.acpr.banque-france/>

ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du CODE MONETAIRE ET FINANCIER et du CODE DES ASSURANCES.

- MS AMLIN IINSURANCE SE sous le numéro AMRCP200578. L'attestation d'assurance est visible dans l'agence par un affichage

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation vous pouvez nous contacter selon les modalités suivantes :

Par courrier : **1 place Rivette – 1^{er} Etage – 95420 Magny-en-Vexin** / Par téléphone : **01 34 67 77 31** / par mail: phcfinancement@orange.fr

Traitement des réclamations :

Sauf difficulté particulière liée à la réclamation, votre intermédiaire s'engage à vous répondre dans les deux mois à compter de la réception de la réclamation. En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

Si la réponse apportée à une réclamation n'est pas satisfaisante le client non professionnel peut saisir la Médiation de la consommation :

IAEM, Palais du Tribunal de Commerce de Paris, 1 quai de la Corse, 75004 PARIS (<https://www.iam.eu>).

TRACFIN : Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la lutte contre la fraude fiscale.

Dans le cadre de nos obligations légales et de nos prérogatives instaurées par le Ministère de l'économie et des finances, renforcées par Michel Sapin en 2015, nous sommes dans l'obligation :

de procéder à une vérification de votre identité (présentation de la CNI ou du Passeport à jour)

de déclarer toute anomalie jugée importante par le dispositif TRACFIN dans le cadre d'une déclaration de soupçon.

Cette obligation est inaliénable et ne nuit en rien au montage de votre projet si celui-ci ne présente aucune anomalie grave susceptible de mettre en œuvre le processus susmentionné.

Nous vous invitons à vérifier la sincérité et l'exactitude de l'ensemble des informations que vous nous communiquez dans le cadre du conseil et de la prestation que nous vous apportons, afin que votre projet soit traité au mieux et en toute transparence.

SAS Patrick HAVENEL Consultant

1 Place Rivette - 1er Etage - 95420 MAGNY-EN-VEXIN

Capital de 46000€ – 443 086 269 R.C.S PONTOISE

COBSP/COA Inscrit à l'Orias sous le n°13002648 – RCP MS AMLIN INSURANCE SE n°AMRCP200578 – Sous le contrôle de l'ACPR

Membre de l'association agréée COURTENSIA – Adhérent au syndicat professionnel des Intermédiaires de Crédits (UIC)

« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager »

Consultation du Registre des Bénéficiaires Effectifs et du registre de Gel des avoirs

Conformément à nos obligations depuis le 01/01/2021, notre cabinet procède à la vérification des bénéficiaires effectifs et au registre du Gel des Avoirs si vous êtes une personne morale. Cette vérification est obligatoire et ne nécessite aucune démarche particulière de votre part, dès lors que nous sommes en possession de votre avis SIREN (ou extrait RNE) ou de votre Extrait d'Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Soyez assuré(s) que votre satisfaction est la principale préoccupation de notre équipe commerciale et de nos analystes.

PARTENAIRES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES DISTRIBUTEURS*

En notre qualité de IOBSP nous bénéficions de partenariats directs ou non, avec des Banques de Dépôts / Etablissements de Crédits, sans participation directe ou indirecte au droit de vote et/ou au capital tel que notamment : Banque Populaire, BNP Paribas, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, La Banque Postale, Société Générale... *

Aucun de ces établissements n'a représenté l'année passée plus d'1/3 du chiffre d'affaires de l'entreprise au titre de l'intermédiation.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit ou un établissement de paiement.

En notre qualité de IAS nous bénéficions de partenariats, auprès de compagnies d'assurance ou de réassurance et courtiers grossistes tel que notamment : Metlife, Afi Esca, April, iAssure, Solly Azar, Assurée... *

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances.

**Il est précisé que cette liste représente nos principaux partenaires. Une liste complète est à votre disposition sur simple demande.*

Nous ne détenons aucune participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital de l'établissement de crédit ou de l'établissement de paiement, ou la compagnie d'assurance concerné par votre dossier.

REMUNERATION DE L'INTERMEDIAIRE

Conformément à l'article R519-25 du CODE MONETAIRE ET FINANCIER, les modalités ou le niveau de la rémunération perçues par votre intermédiaire au titre de son activité d'intermédiation en crédit immobilier ne doivent pas aller à l'encontre de son obligation d'agir au mieux des intérêts des clients ou d'influencer la qualité de sa prestation de service.

Les prestations de votre intermédiaire peuvent être rémunérées :

- ⇒ au titre de ses prestations pour les opérations de banque en crédit immobilier, par des commissions versées par les établissements de crédit correspondant à **0%** et jusqu'à **0,80 %** du montant du prêt, plafonnées à **4500 €**, et par des frais de courtage facturés à l'emprunteur allant jusqu'à **1 %** du montant du prêt, avec un plancher fixé à **2 000 €** non plafonné. (Non assujettis à TVA Art.261 C du Code Général des Impôts)
- ⇒ au titre de ses prestations pour les opérations de banque en crédit professionnel, par des commissions versées par les établissements de crédit correspondant à **0,50 %** et jusqu'à **1 %** du montant du prêt, plafonnées à **4 600 €**, et par des frais de courtage facturés à l'emprunteur allant jusqu'à **4 %** du montant du prêt, avec un plancher fixé à **2 500 €** et non plafonné. (Non assujettis à TVA Art.261 C du Code Général des Impôts)
- ⇒ au titre de ses prestations pour les opérations de banque en regroupement de crédits / crédits hypothécaires, par des commissions versées par les établissements de crédit correspondantes à **0,40 %** et jusqu'à **1 %** du montant du prêt, et par des frais de courtage facturés à l'emprunteur compris entre **3% et 6%** du montant du prêt obtenu non plafonné.
- ⇒ au titre de ses prestations de conseil indépendant, conformément à l'article L519-1-1 du CMF, par des honoraires de **1000€ HT** minimum [à déterminer par un devis] (assujettis à TVA)
- ⇒ au titre de ses prestations pour les opérations d'assurance, par une commission incluse dans la cotisation d'assurance ainsi que des frais de distribution le cas échéant. Le mandataire peut également être amené à facturer des honoraires de courtage d'assurance, et informera le mandant de ce montant dès la proposition d'assurance (non assujettis à TVA Art.261 C du Code Général des Impôts)
- ⇒ des frais d'étude, traitement et accompagnement opérationnel (assujettis à TVA), peuvent être perçus indépendamment ou non des honoraires de courtage

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vos données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et nécessaires à la constitution et l'étude de votre dossier de crédit ; vos données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées ou de celles prévues par les normes et autorisations de la CNIL ou par les dispositions légales et réglementaires.

Vos données à caractère personnel sont exclusivement destinées à la SAS Patrick HAVENEL Consultant, à ses prestataires, sous-traitants en charge du traitement de ces données, ses partenaires bancaires et assureurs et, le cas échéant, aux organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires.

Vous disposez des droits suivants :

- ⇒ Demander la consultation des données à caractère personnel vous concernant ;
- ⇒ demander la rectification de ces données en cas d'erreur ;
- ⇒ demander l'effacement de ces données (« droit à l'oubli ») ;
- ⇒ demander la limitation du traitement de ces données ;
- ⇒ vous opposer pour des motifs légitimes au traitement de ces données ;
- ⇒ demander à recevoir ces données dans un format structuré, (« droit à la portabilité ») ;
- ⇒ définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique adressé à Monsieur le Délégué à la Protection des Données à l'adresse : phcfinancement@orange.fr

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) :

- par courrier postal, en écrivant à : CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07 ;
- par téléphone : 01 53 73 22 22

Vous disposez de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition BLOCTEL (<https://www.bloctel.gouv.fr>) si vous ne souhaitez pas être démarché (loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation).

Toutefois, la SAS Patrick HAVENEL Consultant ne pratique pas le démarchage et ne revend jamais de liste téléphonique.

Les données que vous partagez ne sont utilisées que pour remplir les missions que vous nous confiez.

Je consens expressément et de mon plein gré à l'utilisation des données personnelles me concernant et récoltées par la SAS Patrick HAVENEL Consultant, dans le cadre de la gestion de mon dossier de Financement et/ou d'Assurance (Conseil et/ou Courtage).

Signature du prospect

reconnait avoir eu à ma connaissance toutes les informations réglementaires par mon courtier

Remis le _____,

A _____

Signature :
Prénom, Nom

Signature du second prospect

reconnait avoir eu à ma connaissance toutes les informations réglementaires par mon courtier

Remis le _____,

A _____

Signature :
Prénom, Nom